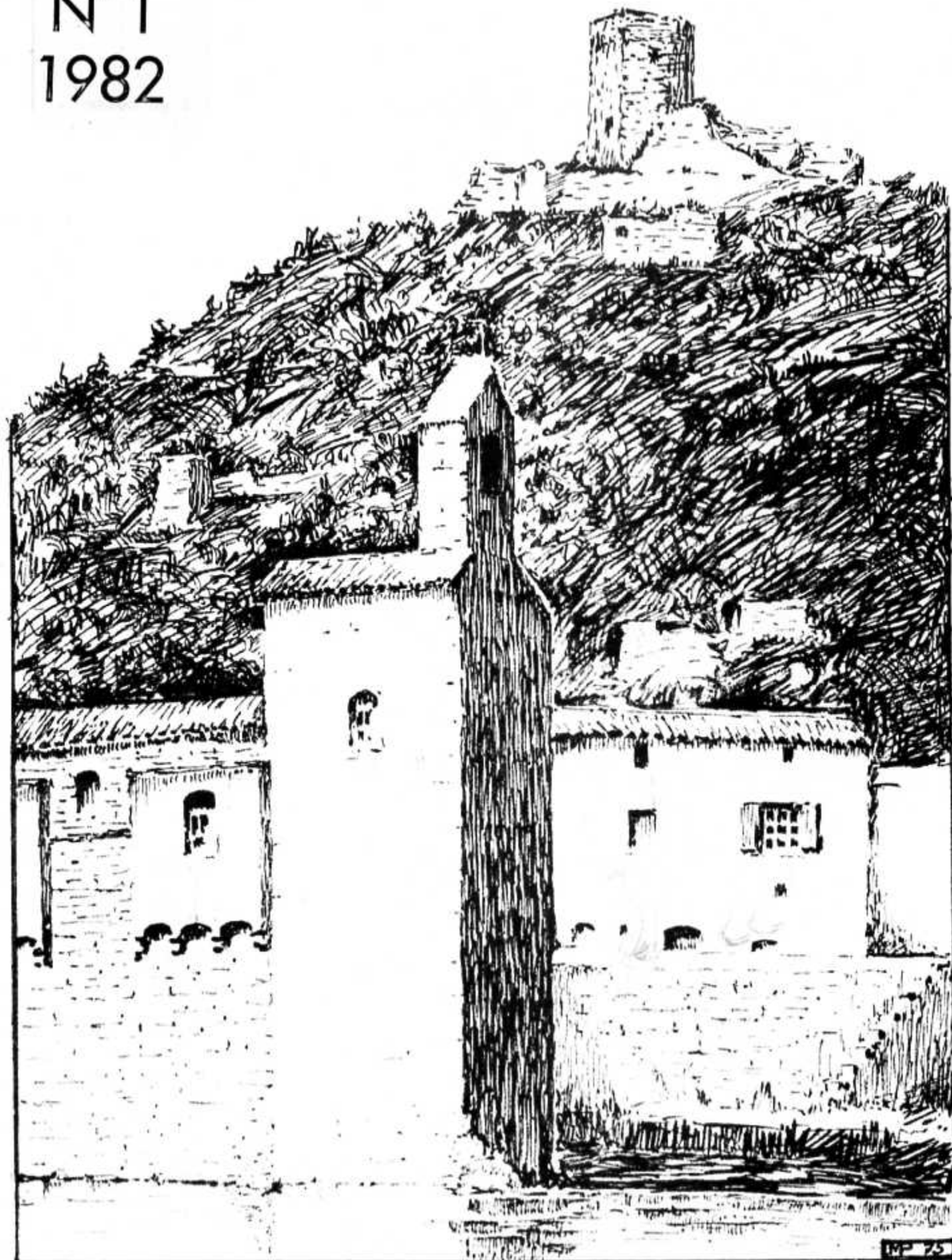


N° 1
1982



PONTAIX : le Temple et le Château
Bulletin trimestriel
(nouvelle série)

ÉTUDES DROMOISES

Édité par l'Association
Universitaire d'Études Drômoises

MP 75

N° 1
1982

ÉTUDES DRÔMOISES

Revue trimestrielle

N° 1 - 1982

Prix de ce numéro : 14 F
Prix de l'abonnement pour 1982 : 40 F

Règlement à : A.U.E.D. VALENCE - C.C.P. N° 5744-20 T LYON

moins de la moitié des abonnés ont réglé leur abonnement au début de l'année civile 1982 - Prière aux autres de s'acquitter d'urgence .

Adresser : les demandes d'adhésion et leur règlement
les abonnements et les cotisations
les changements d'adresse (très important)
les commandes de bulletins antérieurs

(à ce sujet lire page 52 la note concernant les enseignants drômois)

uniquement à Mr LOMBARD, Trésorier, "Le véronèse" 322 Av. V.Hugo 26000 VALENCE

Adresser toute autre correspondance

- à Mr HERITIER, Président, 79 Avenue Château-Fleury 26100 ROMANS
- ou à Mlle BERNARD, Secrétaire, 6 Rue Ch. Péguy 26000 VALENCE
- ou à Mr BOISSIER, Secrétaire-Adjoint, 13 Rue Hugues Lebon 26000 VALENCE

S O M M A I R E

		Pages
1 - Les activités de l'A U E D en 1982		2
2 - Les paysans de la Plaine de Valence au temps de Louis XIV	J.P.BERNARD	3 à 12
3 - Les causeries sur l'histoire locale le 25.11.1981		
• de Mr G. BARNIER d'après les notes de ...	E. BOISSIER	13 & 14
• de Mr A. SAUGER : Difficultés et méthodes	A. SAUGER	14 à 19
4 - Les espaces boisés dans le Sud de la Drôme dossier de la...	D.D.A.	20 à 29
5 - Histoire de deux industries drômoises		
• les usines du Pont de St Uze	B. LECOMTE	30 à 32
• les draperies Morin de Dieulefit	F.P. BOUCHARDEAU	33 à 42
6 - Le Rhône en 1981 : aménagements récent et progrès	A. BERNARD	43 à 50
Notes et communiqués		12.32.42
Bulletins disponibles et cotisations		52

LE NUMERO 1 DES ETUDES DROMOISES 1982

Il diffère des précédents. Puisque nous n'avons pas à étudier une nouvelle région drômoise (le n° 2 y sera consacré) nous avons repris et enrichi des études déjà anciennes : sur le Rhône ; sur deux entreprises industrielles de la Vallée de la Galaure et de Dieulefit ; sur les régions drômoises méridionales, largement mais pauvrement boisées . Et J.P. BERNARD, qui connaît si bien sa région de Livron nous avait fait tenir un article très démonstratif sur la valeur du recours aux archives locales et départementales - qui avait sa place tout indiquée .

Tant que nous le pourrons, nous demanderons leur collaboration à des spécialistes de diverses disciplines .

La Secrétaire - A. BERNARD

LA SITUATION DE L'A U E D à la fin de 1981

Le n° 3/4 des "Etudes drômoises", paru trop tard, n'ayant pu contenir le compte-rendu des réunions du 25.11.1981, en voici l'essentiel :

Elles se sont tenues à l'Ecole Normale mixte, où Monsieur LAFFONT, directeur, et vice-président de l'A.U.E.D., nous a accueillis dans les meilleures conditions. L'ancienne Ecole normale d'institutrices, désaffectée ne sera plus notre siège social.

I - Au Conseil d'Administration étaient présents 19 membres sur 24, dont 3 vice-présidents. En 1982, un tiers du conseil devra être élu ou réélu pour 6 ans. Veuillez faire connaître les candidatures éventuelles à notre Président ou au secrétariat .

Monsieur LOMBARD présente l'exercice financier de 1980, et le compte de gestion arrêté au 20.11.1981. Après analyse, il apparaît que si nous voulons maintenir le niveau de notre revue, son importance, sa bonne présentation en tirage offset, ses nombreuses illustrations, il faut augmenter la cotisation annuelle et garder au moins le même nombre de cotisants. Sinon, et malgré l'augmentation de la subvention demandée au Conseil Général, l'équilibre des dépenses et recettes serait compromis en 1982. Voir plus loin la note consacrée à ces comptes .

Mademoiselle BERNARD présente le rapport moral. La situation de l'A.U.E.D. reste bonne, à en juger par le nombre à peu près maintenu des cotisants, par la diversité des milieux où se recrutent les abonnés, par la vente de nombreux bulletins antérieurs. Mais les nouvelles adhésions ont été moins nombreuses qu'en 1980. Et nous devons à tous nos lecteurs une revue attrayante et aisément utilisable . Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous encourage. Monsieur FRANÇOIS, directeur du C D D P , nous aidera, comme l'a fait avec tant de succès Monsieur CHAFFAL, à qui nous redisons nos remerciements .

Monsieur HERITIER, président, propose pour la sortie, fixée au 23 Mai 1982, ROMANS et ses environs au nord et à l'est. En 1965, nous avons visité le musée archéologique de Monsieur VIGNARD et l'abbaye de St Antoine. Il ne manque pas d'autres lieux, aux intérêts très divers. Le Conseil adopte cette proposition.

II - L'Assemblée Générale, nombreuse, entend à 15 h. le Président exposer d'abord les résultats de la gestion financière et de nos activités pour justifier la proposition de porter à 40 F. la cotisation et abonnement à la revue. L'Assemblée vote sans débats cette augmentation .

Il fait adopter ensuite le choix de ROMANS et environs pour la sortie de Mai, promettant une organisation matérielle convenable et des commentaires dans les cars et sur les sites. Il en est encore parmi nous qui ne connaissent pas l'histoire de la belle Collégiale St Barnard ...

III - Après l'assemblée générale, le public fortement intéressé a suivi deux causeries sur l'histoire locale, et fort différentes . On en lira plus loin les comptes-rendus. Monsieur BARNIER qui nous avait si bien reçus à BOURDEAUX, a montré avec une aimable simplicité, comment il est devenu l'amateur passionné de l'histoire de son petit pays. Monsieur SAUGER, avec la maîtrise de son métier, a choisi deux villages drômois pour nous faire réfléchir sur les rapports entre histoire locale et nationale, qu'il faut éclairer par de patientes recherches d'archives .

PAYSANS DE LA PLAINE DE VALENCE AU TEMPS DE
LOUIS XIV

Quant LA BRUYERE parle de ces " animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ", il donne là une image globale malheureusement assez vraie de la condition paysanne au temps de Louis XIV. Mais il faut tout de même nuancer en montrant les disparités de la société rurale de ce temps. Familier des archives livronnaises, je prendrai mes exemples à Livron, mais les données présentées sont valables pour l'ensemble de la plaine de Valence et même au delà (1).

Quatre documents nous donneront une vue d'ensemble du monde paysan livronnais en 1709, dans les dernières années du règne de Louis XIV. D'abord un état de visite dans les foyers livronnais en Avril 1709 où l'on a noté le nombre de personnes et l'importance de la réserve de grains (des grains ont pu être cachés, mais les chiffres gardent leur valeur relative pour les comparaisons) ; ensuite le rôle de la capitation pour 1709 ; puis un rôle de taille d'une année proche qui permet de retrouver l'étendue de la propriété foncière à Livron ; enfin un état nominatif des versements effectués en Juin 1709 au bénéfice des pauvres par les propriétaires les plus aisés (2). L'ensemble des données concerne 321 ménages et un total de 1479 habitants. Parmi ceux-ci, 963 (65,1 %) répartis en 208 ménages vivent exclusivement de l'activité agricole. Le tableau donne les chiffres pour toutes les catégories paysannes et, à titre de comparaison, pour quelques autres catégories professionnelles. (Les données, sauf la monnaie, ont été converties en unités d'aujourd'hui et mises en moyenne).

Quelles conclusions tirer de ces chiffres ? On voit d'abord que les ménages qui comptent le plus d'individus sont généralement les plus aisés : c'est qu'on y trouve des domestiques et, en moyenne, un nombre d'enfants plus important que dans les autres catégories (en partie à cause d'une moindre mortalité infantile). Aisance (appréciée selon l'importance du versement aux pauvres) et forte possession terrienne vont généralement de pair, ce qui ne surprend pas. En revanche, l'importance de la réserve de grains (qui traduit aussi l'aisance ou la gêne) est liée de façon plus capricieuse aux autres données : on peut invoquer la dissimulation et, à l'opposé, le fait que nombre d'artisans (maréchaux-

../..

(1)- Voir, par exemple, l'ouvrage publié sous la direction de Pierre LEON : Structures économiques et problèmes sociaux du monde rural de la France du Sud-Est (fin du XVIIe siècle -1835), Les Belles Lettres, 1966.

(2)- Arch. Con^{las} Livron : HH 1 (14) - CC 30 - GG 13 (38).

ferrants, bourreliers, ...) recevaient des paiements en nature. Autre observation : les trois fermiers mis à part, les paysans les plus aisés (laboureurs, ménagers) sont en moyenne moins riches que les notaires, les maréchaux-ferrants ou les cabaretiers ; et au bas de l'échelle sociale, dans l'artisanat, il n'y a guère que les peigneurs de chanvre pour rivaliser de pauvreté avec les journaliers et les travailleurs de terre.

Examinons maintenant plus particulièrement les catégories paysannes. Chacune d'elles a un statut qu'on peut assez bien définir :

- Les trois "fermiers" ont en fermage trois grands domaines nobles de la localité. (Notons que des contrats de fermage n'existent alors que pour les très grands domaines ; les autres sont donnés en métayage ou pulvérisés en multiples louages).
- Les "laboureurs" (ils ont toujours un train de labour) ont des biens fonciers qui, souvent, suffiraient à les faire vivre, mais ils arrondissent leur revenu en effectuant dans d'autres propriétés des travaux particuliers ou, le plus fréquemment, en prenant des terres en louage (en "arrentement" dit-on à l'époque).
- Les "ménagers" vivent exclusivement de l'exploitation de leur domaine.
- Les "grangers" sont, tout simplement, des métayers.
- Les "travailleurs de terre" (qu'on appelle dans d'autres régions "manouvriers" ou "brassiers") ont quelques biens fonciers ; ils sont parfois propriétaires d'une petite maison. Mais la superficie de leur fonds est dérisoire (moins de 2 ha souvent) et ils doivent pour vivre, soit prendre des terres en louage (c'est peu fréquent), soit fournir des journées chez des propriétaires aisés.
- Les "journaliers" habitent presque toujours en location et, pour la plupart, ils n'ont aucun bien foncier ; seuls, quelques-uns ont un jardin. Ils tirent leur maigre revenu du travail qu'ils effectuent chez les exploitants manquant occasionnellement de main-d'oeuvre.

Les chiffres du tableau montrent que les fermiers, peu nombreux, constituent la frange la plus riche de la paysannerie ; ils emploient de nombreux domestiques.

Un degré au dessous (pour l'ensemble), laboureurs et ménagers forment un secteur aisé au sein du monde paysan. L'examen au niveau des ménages montre qu'ils emploient assez souvent des domestiques (valets de ferme, servantes, bergers, ...) et que la catégorie des ménagers est plus homogène que celle des laboureurs.

Les grangers paraissent assez proches des ménagers et laboureurs, mais leur situation est bien différente. Ici la disparité est extrême (l'étendue et la valeur des terres mises en métayage varient beaucoup ; les relations avec le propriétaire vont du bon à l'insupportable) et tous les grangers vivent dans l'incertitude des lendemains. (Pourra-t-on reconduire le bail ? Où aller ensuite ?).

Travailleurs de terre et journaliers sont tout à fait au bas de l'échelle sociale. Les premiers ont toutefois un peu plus d'assise : quelques pièces de terre qu'ils possèdent leur assurent un minimum qui, souvent, leur permet d'éviter le pire ; sept d'entre eux apportent même une aide (mais combien modeste) aux plus pauvres. Les journaliers sont les plus mal lotis ; la plupart d'entre eux n'ont que leur force de travail. Ils n'échappent jamais à la misère et sont toujours les premiers frappés lors des crises, des épidémies.

En conclusion, on peut dire, en schématisant un peu, que sur les 208 ménages livronnais qui vivent exclusivement de l'agriculture, 137 (65,9 %) connaissent la misère ou la pauvreté de façon permanente, 25 (12 %) vivent sans garantie pour l'avenir et 46 (22,1 %) paraissent en mesure de vivre sans rencontrer de graves difficultés. Mais, comme on l'a déjà dit, si l'on délaisse les moyennes pour considérer les ménages un à un, on s'aperçoit que cette dernière catégorie recouvre un éventail assez large de situations : l'aisance réelle ne paraît être l'apanage que d'une quinzaine de foyers dans le monde rural livronnais.

Après ces généralités, on aimerait savoir comment vivaient concrètement ces paysans. Trois documents extraits des minutes notariales livronnaises (1) apportent des éléments de réponse à cette question. Il s'agit de deux inventaires après décès et d'un bail de grangeage qui se situent chronologiquement au cœur du règne de Louis XIV (années 1682, 1684 et 1685).

- CHEZ UN MENAGER : UNE GRANGE (FERME) LIVRONNAISE EN 1682 :

Nous sommes au terroir de Cheyssillane proche du ruisseau des Vaures faisant la limite avec la communauté d'Allex. Ici se trouve la grange du ménager Humbert THOMAS, catholique, âgé de 37 ans en 1682 et qui va périr accidentellement. Le lundi 16 Mars 1682, vers 8 heures du soir, Humbert THOMAS, qui revenait de Grâne, se noie en traversant la Drôme ; son corps ne sera retrouvé que le vendredi suivant. Il laissait une veuve et cinq enfants avec sa mère âgée vivant au foyer. THOMAS étant décédé ab intestat, sa veuve demandera au notaire SAUNIER de faire l'inventaire des biens meubles et immeubles afin d'établir la succession. Cet inventaire sera commencé le 25 Avril en présence de parents du défunt, de voisins et de quelques créanciers.

La technique de construction de la grange n'est pas précisée, mais on peut s'en faire une idée. En 1690, lors d'une visite de maison au mas des Davide dans le coteau livronnais, les maçons chargés de l'expertise indiquent que " les muralies sont

../..

(1) A. D. Drôme - 2 E 3610 et 2 E 8101

bâties à chaux et à sable avec des cailloux " ; ils ajoutent qu'elles auraient besoin d'être "enduites de chaux neuve ". A n'en pas douter, la grange de THOMAS, à moins de 3 km de là, était bâtie selon cette technique : murs de galets liés par un ciment à base de chaux grasse et de sable ; les murs devaient être enduits (intérieurement au moins) à la chaux. On sait que dans le secteur, les revêtements de sol étaient rares à l'époque : les intérieurs paysans avaient presque tous un sol en terre battue. Quant à la couverture, elle était, comme toujours dans la région, constituée de tuiles canal.

Voici ce que le notaire a trouvé dans les locaux :

* Dans la "chambre d'habitation" (c'est la grande salle commune) :

- un "chauffage à plain-pied" (c'est une grande cheminée en renfoncement dont l'âtre est au niveau du sol de la salle commune) ; deux petits escabeaux de chêne proches le feu ; un "crimail" (crémillère) de fer avec les chenets ; un "landier" (gros chenet) de fer à panier ; une pelle de fer pour le feu ; un "réchaud de fer" (chaufferette) ; un autre petit chenet ; quatre "pots de fer" (marmites) dont l'un est percé et les autres tiennent respectivement vingt écuellées, dix écuellées et cinq écuellées ; une cuiller de fer ; une poêle à frire.
- deux petites lampes à huile, l'une de fer, l'autre de laiton,
- un pétrin en noyer servant de table avec ses deux bancs,
- un petit buffet de sapin contenant : de "petites vaisselles de terre" ; quatre assiettes, deux plats et une salière en étain,
- des récipients en étain : un "pot" (1,67 l) ; deux pintes (0,8 l) ; une "feuillette" (0,4 l),
- une "armoire dans la muraille" (on dirait aujourd'hui un placard) où se trouvent trois "melars" (jarres à huile) contenant 20 livres (environ 9 l) d'huile,
- un "poids à balance" pesant du grand poids 69 livres (28,5 kg),
- trois coffres de noyer : le premier appartient à la mère du défunt (il contient ses habits et son linge "et autres menues hardes à son usage") ; le second contient "les habits, le linge et les hardes des deux plus grandes filles du défunt" ; le dernier contient "les habits et le linge de la veuve d'Humbert THOMAS",
- une "garde-robe" (armoire) de noyer à quatre portes contenant : une garniture de lit en "toile de riste" (chanvre) ; douze nappes de "cordat" (toile de chanvre) ; douze serviettes de "cordat" ; un grand livre intitulé "La vie des Saints",
- deux châlits (bois de lit) appuyés au mur, l'un de noyer l'autre de châtaignier ; chacun a sa "garde-paille" (paillasse), une "coistre" (mattelas), deux "linceuls" (draps de lit), une "couverts" (couverture) et autour, pour rideaux, trois autres "linceuls" ; sur le ciel (partie supérieure où s'attachent les rideaux) d'un des lits se trouve un fusil ;

- dans un coin, des outils : deux "fessours" (houes) ; deux "lichets" (bâches plates) ; un coin de fer ; trois haches ; deux tarières (fortes vrilles) ; un "eschaupre" (ciseau de menuisier) ; une "assaitte" (aissette).

* Dans "la chambre" ouvrant sur la salle commune :

- un châlit de noyer garni de sa "garde-paille", avec une "coistre" de poussier d'avoine, deux "linceuls", une "couverte" et trois autres "linceuls" autour pour rideaux,
- une petite "garde-robe" (ici une commode) de noyer contenant les papiers du défunt (vieux actes de vente, obligations, créances, etc...),
- une cuvette avec son banc pour faire la lessive,
- une "partie d'un lard salé avec les quatre jambons pesant en tout 50 livres " (20,6 kg).

* Dans une pièce à côté servant de cave :

- huit tonneaux dans lesquels il reste environ deux "barrals" (80 l) de vin,
- un entonnoir de bois,
- une "arche" (coffre) de sapin pour tenir la farine,
- une petite meule "servant à aiguiser les haches et les couteaux"

* Aux greniers au-dessus des trois pièces :

- un chaudron de cuivre avec son anse,
- huit sacs de grosse toile pouvant tenir 3 "émines" (0,9 hl) de grain,
- une "quarte" de noyer (mesure pour le grain tenant 14,9 l),
- un paquet de "riste" (toile) de chanvre.

* A l'étable :

- un râtelier et une crèche,
- trois vaches : deux ont quatre ans et l'autre quinze ans ; cette dernière "est fort maigre et en mauvais état ".

* A "l'étable des pourceaux" : trois pourceaux.

* A "l'étable des moutons " :

- quinze moutons ou "anouges" (agneaux engraisés pour la boucherie),
- quinze brebis et huit agneaux "marqués de diverses marques "

* Aux deux fenières : environ trois quintaux (environ 120 kg) de foin.

* Au "volailleur" :

- quatre "poules dindes" (dindes),
- un coq et quinze poules.

* Dans un "calabert" (hangar) :

- une cuve,
- une "charrette ferrée" (aux roues cerclées de fer),
- une "charrue à labourer".

* Dans le jardin : quatre ruches à miel garnies de "mouches" (abeilles).

Bâtiments, cour et jardin occupent une sétérée une quartalée et un civayer un quart (soit 2672 m²) ; le reste du "tènement" couvre 10 sétérées 2 quartalées (soit 2,15 ha) dont 1,5 ha en vigne et 0,65 ha en blé ou "mescle" (mélange blé-seigle) ; le tout est "complanté d'arbres". Humbert THOMAS possédait encore à quelque distance de là 0,8 ha en blé et, sur le territoire d'Allex, 2,46 ha partie en blé partie en pré ; à Allex encore, un pré de 3 "éminées" (0,31 ha) ; tout près, du côté livronnais, une autre terre de 1,56 ha en jachère et deux "blaches" (landes parsemées de chênes pubescents, on disait aussi "gareichs") l'une de 0,17 ha, l'autre de 0,82 ha ; il avait enfin 1,02 ha en châtaigniers. L'ensemble des propriétés couvre donc un peu plus de 9,5 ha dont environ 5,9 ha mis en cultures, 2,55 ha mis en jachère ou laissés en "blaches" et 1,02 ha en châtaigniers.

Humbert THOMAS était un ménager aisé.

- CHEZ UN "TRAVAILLEUR DE TERRE" LIVRONNAIS EN 1685 :

Nous sommes maintenant à l'extrémité sud du village près de la place du marché chez le travailleur Paul CHIER. Quand celui-ci est mort en Mars 1685, il a laissé un testament, mais ses biens ne paraissant pas suffisants pour payer les créanciers, sa veuve a demandé un inventaire "pour savoir au vrai en quoi ces biens consistent". Cet inventaire se fait le 16 Avril en présence de témoins.

L'ensemble bâti comprend l'habitation, une petite étable et un "chezal" (petit bâtiment en mauvais état) couvrant au total un "civayer deux tiers" (142 m²). Le notaire y a trouvé :

- * Dans "la pièce d'habitation" : la cheminée, un "cri-mail", une paire de chenets, un "réchaud" de fer, une poêle à frire, un pot de fer avec sa "couvercelle" (couvercle) et son anse tenant environ 4 écuellées,
- une vieille table de noyer avec un banc de chêne,
 - deux petits escabeaux,
 - une nappe "de peu de valeur",
 - un coffre de noyer fermant à clef contenant "de méchants habits de femme tout rompus ne méritant d'être inventoriés",
 - un autre coffre de noyer "dans lequel il n'y a que de vieux papiers",

